



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16/10/24

ID : 031-213104219-20241015-DEL2024_05_02-DE

BORDER
LE FOUILLÉ

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 15 octobre 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
9 octobre 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
9 octobre 2024			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN,
PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE, PERON, GOUSSET, CHARRON,
BERGONZAT

Procurations

Mme TARDIEU avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
M. MORANDIN avait donné procuration à Mme PRADERE
M. MIJOLE avait donné procuration à M. GUERRIOT

Absents

M. PIRIOU, Mme COUESNON,

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-05-02

SDEHG – Affaire 1 AT 313

Mise en valeur de l'Eglise

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 26/01/24 concernant la mise en valeur de l'Eglise, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Construction d'un nouveau réseau d'éclairage sur la façade de l'église
- Fourniture et pose de 2 projecteurs LED 12W - 3000K
- Fourniture et pose de 8 barres LED de 24W - 3000K
- Fourniture et pose de 9 barres LED de 12W - 4000K



Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
ID : 031-213104219-20241015-DEL2024_05_02-DE

- Fourniture et pose de 2 barres LED de 36W - 4000K
- Fourniture et pose de 8 barres LED de 36W - 4000K
- Fourniture et pose de 2 barres LED de 3W - 4000K
- Fourniture et pose sur poteau de 4 projecteurs LED de 52W - 3000K
- Dépose des 8 projecteurs 150 W existants
- Programmation de l'extinction de l'éclairage de l'église à minuit sans rallumage au matin conformément à l'arrêté du 27/12/2018 portant sur les nuisances lumineuses.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 48%, soit 477€/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

-	TVA (récupérée par le SDEHG)	12 992 €
-	Part SDEHG	33 000€
-	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	36 992 €
-	Total	82 984 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (21 voix pour et 4 contre COMBA, MARTY, PERON, LAFONT),

APPROUVE l'APS correspondant à l'affaire 1 AT 313

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 15 octobre 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Philippe GUERRIOT

